

***COMMUNE LE MOURET***

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE  
COMMUNALE ORDINAIRE  
du 5 avril 2006**

au Café du Burgerwald

**COMMUNE LE MOURET :**

Le secrétaire :

Le Syndic :

Laurent Tercier

Nicolas Lauper

## **TRACTANDA**

### **Tractanda**

#### **1. Procès-verbal**

Le procès-verbal de l'assemblée du 14 décembre 2005 ne sera pas lu; il est à disposition des citoyennes et citoyens actifs, au secrétariat communal, 10 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.

#### **2. Comptes 2005**

Les comptes détaillés peuvent être consultés au secrétariat communal, 10 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.

#### **3. Investissements 2006**

- 3.1 Aménagements arrière de la déchetterie
- 3.2 Cimetière Praroman – aménagements

#### **4. Remise du prix "Perspectives plurielles" 2005**

#### **5. Informations**

#### **6. Divers**

---

<b>Présidence :</b>	M.	Thierry Ackermann	syndic
<b>Conseillers présents :</b>	M.	Nicolas Lauper	vice-syndic
	M.	Max Brügger	
	Mme	Christiane Castella Schwarzen	
	Mme	Monique Charrière	
	M.	Roger Cotting	
	M.	Gilbert Müller	
	M.	Denis Murith	
<b>Secrétaire :</b>	M.	Laurent Tercier	

**M. Thierry Ackermann** ouvre l'assemblée à 20 h 00 en souhaitant, au nom du Conseil communal, la bienvenue à toutes les personnes présentes. Il les remercie d'avoir bien voulu consacrer cette soirée durant laquelle les comptes 2005, concluant la présente législature, seront présentés. La législature prendra fin officiellement le samedi 8 avril 2006. C'est l'occasion de faire un bilan de la situation des finances communales après 3 exercices post fusion.

Le tractanda, ainsi que les comptes et les nouveaux investissements étaient annexés à la convocation envoyée en tous-ménages (annexe 1). **M. Thierry Ackermann** demande si quelqu'un a des remarques à faire au sujet du tractanda. Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Syndic** constate que l'assemblée a été convoquée dans les délais, selon le mode convenu, et qu'elle peut donc valablement délibérer.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, **M. le Syndic** indique que les débats seront enregistrés. Il remercie, d'ores et déjà, M. Jean-Paul Bernard qui nous met à disposition son matériel d'enregistrement et de sonorisation. Il demande aux citoyens d'utiliser le micro lorsqu'ils veulent intervenir et d'indiquer leurs noms et prénoms.

**M. le Syndic** nomme les scrutateurs : M. Emile Richard  
M. Gérald Clerc

Il prie les scrutateurs de procéder au décompte des citoyens présents, en leur demandant toutefois de ne pas prendre en considération, M. Manuel Ruch, secrétaire de l'ADHS.

**Nombre de citoyens présents : 99**

**Majorité absolue : 50**

**M. Thierry Ackermann** salue tout particulièrement les citoyens et citoyennes nouvellement arrivés dans la commune, ainsi que ceux ayant atteint la majorité civique et qui participent, ce soir, à leur 1ère assemblée communale.

Se sont excusés de ne pouvoir participer à cette assemblée : M. Jean-Louis Cotting  
M. Claude Brodard

---

M. Willy Biolley  
Mme Jeanne-Marie Wicht  
M. Georges Wicht  
M. Erich Jungo  
M. Arthur Noth  
M. Frédy Charrière  
M. Norbert Waeber  
Mme Françoise Waeber  
M. Armand Dousse  
Mme Marie-Rose Dousse  
Mme Bernadette Repond

### ***Tractanda No 1 - Procès-verbal***

Le procès-verbal de la dernière assemblée du 14 décembre 2005 ne sera pas lu; il était à disposition des citoyennes et citoyens actifs, au secrétariat communal, dix jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.

**M. le Syndic** demande si quelqu'un a des remarques ou des questions à formuler. Si tel n'est pas le cas, il le met au vote.

**Le procès-verbal de l'assemblée du 14 décembre 2005 est accepté à l'unanimité.** M. Le Syndic remercie la secrétaire pour la rédaction de son dernier procès-verbal d'assemblée communale.

### ***Tractanda No 2 - Comptes 2005***

**M. le Syndic** indique que les comptes détaillés étaient joints à la convocation envoyée en tous-ménages conformément à la décision de l'assemblée communale du 29 avril 2003. Il passe la parole à **M. Gilbert Müller** - conseiller communal responsable du dicastère des finances - pour la présentation de ces comptes (annexe 2).

**Comptes de fonctionnement :                    excédent de produits                    Fr.                    146'422.73**

**M. Gérald Clerc** : pourquoi y a-t-il une augmentation de 20 % du poste traitement tuteur et secrétaire ?

**M. Gilbert Müller** : il s'agit de l'engagement de Mme Liliane Brügger au service des tutelles.

**M. Gérald Clerc** : Il y a un nouveau système mis en place pour le transport scolaire, mais on ne le trouve pas dans les comptes. Où cela est-il facturé ?

**M. Gilbert Müller** : il y avait, sur l'exercice 2005, un partage, puisque la convention débutait avec la nouvelle année scolaire, c'est-à-dire pour les trajets dès le mois de septembre qui sont exécutés par un transporteur externe. Ce que la commune paie au transporteur, c'est un décompte qui se fait directement entre le transporteur et la direction de l'instruction publique.

**M. Gilbert Müller** donne des explications sur les amortissements supplémentaires qui ont pu être effectués.

Aucune autre question n'étant posée sur les comptes de fonctionnement, **M. Gilbert Müller** poursuit avec la présentation des comptes d'investissements.

<b>Comptes d'investissement :</b>	<b>excédent de charges</b>	<b>Fr.</b>	<b>827'241.55</b>
-----------------------------------	----------------------------	------------	-------------------

Aucune question n'étant formulée, **M. Gilbert Müller** passe à la présentation du bilan.

<b>Fortune au 31.12.2005 :</b>	<b>Fr.</b>	<b>5'462'411.03</b>
--------------------------------	------------	---------------------

Aucune question n'étant énoncée, **M. le Syndic** passe la parole à **M. Frédéric Kolly**, Président de la commission financière, pour la lecture du rapport de la commission financière dont copie est annexée au présent procès-verbal (annexe no 3).

**M. le Syndic** remercie **M. Frédéric Kolly**, ainsi que la commission financière et propose de passer au vote.

**Les comptes 2005 sont approuvés à l'unanimité.**

Il remercie les citoyens présents pour la confiance témoignée.

### ***Tractanda No 3 - Investissement 2006***

Lors de l'assemblée communale du 14 décembre 2005, nous vous avons indiqué que nous souhaitions peaufiner quelque peu l'étude de l'aménagement du cimetière de Praroman, et avons reporté la demande de crédit d'investissement y relative à la présente assemblée. Par la même occasion, nous nous permettons de vous demander un nouvel investissement concernant la déchetterie.

#### **3.3.1 Aménagement arrière de la déchetterie**

Concernant la déchetterie, il y a déjà eu un investissement qui a été voté en 2004 pour la mise en conformité l'actuelle déchetterie du Serté sise sur le secteur de Praroman. **M. Gilbert Müller** présente le nouvel investissement pour l'aménagement arrière de la déchetterie, selon l'annexe 4.

Aucune question n'étant émise, il passe la parole à **Mme Monique Charrière**

### **3.3.2 Cimetière Praroman – aménagements**

**Mme Monique Charrière** présente cet objet selon l'annexe 5.

**M. Guido Waeber** demande si l'arbre qui se trouve dans le cimetière va disparaître car il estime qu'il fait des dégâts ?

**Mme Monique Charrière** répond que dans le projet de base il n'est pas prévu de le couper. Nous envisagerons la possibilité d'abattre cet arbre par la suite après analyse de la situation.

**M. Michel Kolly** demande où en est le projet de trottoir le long du cimetière ?

**Mme Monique Charrière** l'informe que ce trottoir fait partie du concept de sécurité routière.

**M. Roger Baeriswyl** souhaite savoir quel mur ne répond pas aux normes de sécurité ?

**Mme Monique Charrière** lui indique que c'est le mur du côté du magasin chez Ida Rotzetter.

**M. Roger Baeriswyl** se demande si ce mur est encore sain et s'il ne serait pas plus judicieux de poser une barrière sur le mur.

**Mme Monique Charrière** explique que le mur est sain et que l'idée de poser une barrière a été écartée.

**M. Hermann Kilchoer** s'interroge sur le fait qu'une barrière puisse cacher la vue sur le plateau du Mouret et estime que le prix en serait moins onéreux. De plus, il se demande à combien revient l'abaissement du terrain et quelle est la nature du sol ?

**Mme Monique Charrière** confirme que l'abaissement de 50 cm à 70 cm n'est pas le plus coûteux dans le projet. Le souci du conseil communal est d'avoir un endroit pour déposer les urnes et d'avoir une place conviviale.

**M. Hermann Kilchoer** pose la question de savoir à combien s'élèvent les coûts uniquement pour le mur ?

**Mme Monique Charrière** répond que cela fait partie de l'enveloppe globale du projet. A titre de comparaison, la construction d'un nouveau columbarium est estimée à Fr. 50'000.00.

**M. Gilles Schorderet** revient sur la question de M. Michel Kolly à propos du projet de trottoir le long du cimetière et la plantation d'arbres. Il estime que l'idée de planter des arbres le long du mur du cimetière du côté « Banderret », est également lié avec le projet de sécurité routière. Cette solution doit être étudiée.

**M. Roger Cotting** confirme qu'une étude est en cours sur la sécurité routière et que l'aspect du cimetière sera également pris en compte dans cette étude suite à plusieurs demandes d'habitants.

**M. Bernard Dafflon** conseille de surseoir à la plantation des arbres le long du mur, car il estime que les gens ne passeront pas par le chemin qui se trouve du côté du magasin, mais plutôt par le long de la route. La solution la plus facile serait d'avoir un mètre de large à l'intérieur du cimetière afin d'y prévoir un passage pour les piétons.

**Mme Monique Charrière** prend note de la remarque.

**M. Weber** estime qu'un trottoir ou une bande jaune incitera les automobilistes à rouler moins vite, car il pense qu'un jour il y aura un grave accident.

**M. le Syndic** prend note des remarques, mais note que l'investissement demandé ce soir correspond à l'aménagement du cimetière. Il considère également que la paroisse a fait un immense travail en vue de la rénovation de l'église et pense que les alentours doivent suivre le même concept. C'est la raison pour laquelle la commune a fait appel au même architecte que la paroisse.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Syndic** passe le témoin à **M. Frédéric Kolly**, Président de la commission financière, pour la lecture du rapport de la commission financière dont copie est annexée au présent procès-verbal (annexe no 6).

### **Votes des investissements 2006**

#### **3.3.1 Aménagement arrière de la déchetterie**

Le montant de **Fr. 70'000.-** est accepté à **l'unanimité**.

#### **3.3.2 Cimetière Praroman – aménagements**

Le montant de **Fr. 170'000.-** est accepté à la **majorité (8 non, 9 abstentions)**

**M. le Syndic** passe la parole à **M. Gilbert Müller** pour la présentation de la situation des finances communales après 3 exercices post fusion (annexe 7).

---

## ***Tractanda No 4 - Remise du prix « Perspectives plurielles » 2006***

**M. le Syndic** indique que dans l'esprit constructif de la fusion et pour assurer l'intégration des habitants du Mouret au sein d'une communauté vivante, le conseil communal a décidé d'instituer l'an dernier un prix intitulé « Perspectives plurielles ». Ce soir, nous avons le grand plaisir de remettre un prix dans le cadre de la première édition de ce prix. **M. le Syndic** passe la parole au président de la commission d'organisation, **M. Philippe Richard**.

En guise d'introduction **M. Philippe Richard** rappelle brièvement le contexte de l'origine de ce prix qui est né voici déjà 2 ans sur initiative du conseil communal. Pour la première édition, M. Philippe Richard a l'immense plaisir et l'honneur de remettre le prix à M. Laurent Jolliet de Praroman, pour son travail intitulé « Mesures de revitalisation et de protection contre les crues des ruisseaux de la Nesslera et du Pontet ».

Applaudissements

**M. Philippe Richard** donne lecture d'un extrait du rapport du jury. Il remet le prix de Fr. 2'000.00 et un diplôme à M. Laurent Jolliet.

Applaudissements

**M. Laurent Jolliet** remercie le groupe d'organisation ainsi que tous les membres du jury pour le prix ainsi que pour le temps investi dans la mise en place et l'examen des dossiers. Il félicite également l'initiative du prix « perspectives plurielles » qui permet de valoriser son projet au sein de la commune Le Mouret.

**M. Philippe Richard** tient à remercier le conseil communal Le Mouret pour l'initiative de ce prix. Il se réjouit d'ores et déjà que c'est le jury dans sa composition actuelle, qui fonctionnera pour la seconde édition du prix « perspectives plurielles 2007 ». Il remercie également tous les candidats qui ont déposé un dossier pour la première édition. Il informe que la seconde édition est déjà sur les rails et que les dossiers de candidature sont à remettre à l'administration communale d'ici la fin novembre 2006. La seconde remise du prix sera effectuée dans environ une année lors d'une occasion similaire.

Applaudissements

**M. le Syndic** remercie le président de la commission d'organisation, M. Philippe Richard, ainsi que tous les membres de la commission d'organisation et du jury.

---

## ***Tractanda No 5 - Informations***

### **Dénomination des habitants du Mouret**

**M. le Syndic** informe l'assemblée que lors des rencontres avec les Saint-Cheffois, habitants de la ville française jumelée de St-Chef, la question fort pertinente de savoir comment étaient dénommés les habitants du Mouret nous a été posée. Bien incapable de répondre, le conseil communal a demandé à la commission de nomenclature cantonale de se pencher sur la question, en particulier sur l'étymologie du nom Le Mouret. Cette commission nous a rendu un rapport fort intéressant, qui sera en partie publié dans le prochain bulletin Info.com. Mais, nous pouvons d'ores et déjà vous informer que sur la base de ce rapport, les habitants du Mouret sont dénommés officiellement : Muretoise ou Muretois.

### **Parcours-découvertes de nos villages**

Cette fin de législature met également un terme aux parcours-découvertes de nos villages, puisque le dimanche 2 avril 2006 s'est déroulé le 6<sup>ème</sup> et dernier parcours à Zénauva. Ces journées nous ont permis de découvrir une partie de la richesse de notre patrimoine. **M. le Syndic** profite de l'occasion pour remercier toutes les personnes ayant participé à l'organisation de ces manifestations et en particulier la SODEMO.

### **Plaquette Le Mouret**

Afin d'en laisser une trace aux générations futures, le conseil communal a porté au budget 2006 un montant pour la réalisation d'une plaquette relative à notre commune. Celle-ci sera réalisée par Pro-Fribourg. **M. le Syndic** passe la parole à **Mme Christiane Castella Schwarzen**.

Dans le cadre du budget de fonctionnement de 2006, le conseil communal a proposé la réalisation d'une publication sur Le Mouret. Il a confié ce mandat à Pro Fribourg/éditions Méandres qui a réuni une équipe de spécialistes autour de M. Aloys Lauper, natif de notre commune et conservateur adjoint au service des biens culturels du canton de Fribourg. Les historiens et chercheurs ont besoin de témoins du passé, de la mémoire des uns et des autres, orale ou documentée. Le conseil communal vous invite donc à une séance d'information qui aura lieu le 4 mai 2006, à 20h, au bâtiment communal, rte du Pafuet. Il encourage vivement toutes les personnes qui possèdent un album de vieilles photos, des cartes postales, une gravure, un tableau, des archives personnelles, des papiers divers liés à notre commune ou encore des objets particuliers, à les apporter au secrétariat communal qui se chargera de les dupliquer ou photographier avant de vous les rendre. Vous permettrez ainsi à la commune de constituer un fonds d'archives qui témoignera non seulement de l'histoire d'une commune, mais surtout de ses habitants. Vous trouvez ci-après des exemples de témoins recherchés et au verso un memento explicatif. Nous vous invitons à parler de ce projet autour de vous, à vos connaissances, vos proches qui, peut-être, ont quitté Le Mouret et seraient susceptibles de participer.

Le dépôt des objets pourra se faire pendant les heures d'ouverture ; le personnel administratif sera spécialement à disposition pour ce projet du lundi 15 mai au vendredi 2 juin. Un dépôt ultérieur sera également possible, sur annonce préalable.

Le conseil communal se réjouit de voir naître ce projet qui sera une réussite grâce à votre collaboration. Il vous est reconnaissant de votre contribution et vous assure de sa parfaite considération.

**M. Bernard Dafflon** se demande s'il y a une limite de volume dans l'édition Pro-Fribourg.

**Mme Christiane Castella Schwarzen** indique que les numéros de Pro-Fribourg sont d'environ 60 à 80 pages. M. Bourgarel a évoqué que la plaquette du Mouret pourrait être composée d'environ 120 pages. Mme Castella Schwarzen précise que ce sera une question de financement, étant donné qu'il y a une participation de Pro-Fribourg de par les abonnements, la contribution de la commune et peut-être d'autres sources auxquelles nous pourrions faire appel.

**M. Bernard Dafflon** informe que dans les archives de Bonnefontaine se trouvent des documents rares et inestimables sur la création d'une ligne de chemin de fer reliant Fribourg à Bulle via La Roche. Le projet n'avait pu être réalisé car le passage de la Crausaz demandait un chemin de fer à crémaillère et à voie étroite.

**Mme Christiane Castella Schwarzen** remercie M. Dafflon pour son intervention.

**M. le Syndic** donne rendez-vous le 4 mai 2006 pour la séance d'information

### *Tractanda No 6 - Divers*

**M. Gilles Schorderet** se demande si les Muretois et Muretoises pourront découvrir l'étude établie par M. Laurent Jolliet dans le cadre du prix « perspectives plurielles ».

**Mme Christiane Castella Schwarzen** répond que l'étude est consultable à l'administration communale.

**M. Michel Kolly** s'étonne de voir que les toilettes publiques à Praroman sont toujours fermées ?

**M. le Syndic** précise que ces toilettes ont été fermées pour cause de vandalisme. Le conseil étudie la possibilité d'ouvrir ces toilettes lorsque l'église est utilisée et en collaboration avec la paroisse.

**M. Gérard Marthe** pose la question au sujet de la contribution immobilière et de la taxe d'épuration. Il estime que le montant encaissé pour la contribution immobilière couvre largement les frais d'épuration et trouve que le calcul des surfaces de terrain est parfaitement illogique. M. Marthe est d'accord sur le fait que pour un fond construit, nous devons payer une taxe, mais ne trouve pas normal que nous devions payer pour un fond non construit.

**M. le Syndic** lui précise que la contribution immobilière et la taxe d'épuration ont des attributions différentes pour l'argent encaissé. Il informe que le règlement pour l'épuration a été voté en assemblée communale. Il estime que ce genre de question aurait dû intervenir au moment de la votation du règlement sur l'épuration.

**M. Gérard Marthe** se demande où va l'encaissement de la contribution immobilière, car selon lui cet impôt sert à couvrir les dépenses liées à l'objet.

**M. le Syndic** précise que la contribution immobilière est un impôt au même titre que les impôts sur les revenus. Les sommes encaissées ne sont pas affectées à un objet précis.

**M. Bernard Dafflon** informe qu'à l'origine, la contribution immobilière était un impôt affecté au déblaiement de la neige, à l'entretien des routes et à la voirie. La contribution immobilière n'a jamais été attribuée à des aménagements de terrains, puisque que la loi sur les aménagements de terrains (pollution des eaux, etc..) date de 1974, alors que la contribution immobilière est entrée en vigueur

---

antérieurement à 1974. La contribution immobilière, depuis 1963, ne sert plus directement à financer les routes. C'est devenu un impôt général selon la loi cantonale.

**M. Georges Brülhart** qui a toujours des problèmes de pression d'eau se demande à qui il doit s'adresser pour cette question.

**M. le Syndic** lui répond que l'entreprise qui coupe l'eau doit informer la commune.

**M. Philippe Schorderet**, capitaine des pompiers, tient à remercier les membres du conseil avec qui il a eu d'excellentes relations durant cette législature.

Applaudissements

**M. Bernard Dafflon** remercie et félicite le conseil communal pour tout le travail fantastique qui a été accompli durant ces 3 années.

Applaudissements

**M. le Syndic** remercie toutes les personnes pour leur témoignage et est heureux d'avoir pu apporter sa modeste contribution à la mise à l'eau de ce navire « Le Mouret » qui en fait la 4<sup>ème</sup> commune du district de la Sarine en terme d'habitants et la 1<sup>ère</sup> commune du district en terme de superficie. **M. le Syndic** dresse un bilan personnel de ses trois années passées au conseil communal Le Mouret. Il souhaite adresser ses plus chaleureux remerciements à ses collègues du conseil communal, au personnel communal ainsi qu'aux Muretoises et Muretois, pour les marques de confiance et d'encouragement qui lui ont été témoignées à maintes reprises. M. le Syndic adresse un merci particulier à sa petite famille, Manuela et Laura, qui a parfois eu à composer avec un mari et père passablement absent. Pour terminer, il souhaite plein succès au nouveau conseil communal.

Applaudissements

**M. Nicolas Lauper** prend la parole pour remercier, au nom du conseil communal, Thierry, Gilbert et Roger pour tout le travail effectué. Un présent leur est remis.

Applaudissements

La parole n'étant plus demandée, **M. Thierry Ackermann** remercie la tenancière Mme Neuhaus pour la mise à disposition de la salle, M. Jean-Paul Bernard pour l'enregistrement et la sonorisation, au personnel communal pour la mise en place de la salle et le service du micro, à toutes les personnes qui oeuvrent, parfois dans l'ombre, pour le bon fonctionnement de notre commune et surtout aux citoyens qui se sont déplacés ce soir pour cette assemblée.

**M. le Syndic** lève la séance à 22h00 et invite chacune et chacun à partager le verre de l'amitié.

Applaudissements

COMMUNE LE MOURET

La secrétaire :

Le Syndic :

Laurent Tercier

Nicolas Lauper

Annexes :

- No 1 : convocation à l'assemblée communale
- No 2 : présentation des comptes 2005
- No 3 : rapport de la commission financière
- No 4 : présentation aménagement arrière de la déchetterie
- No 5 : présentation aménagement du cimetière de Praroman
- No 6 : rapport de la commission financière
- No 7 : présentation de la situation des finances communales après 3 exercices post fusion

Le Mouret, le 25 avril 2006/lt